

**Siège social :**

33 Rue du Général de Gaulle  
62880 ANNAY-SOUS-LENS

☎ : 03.21.40.00.22

Agrément : E2506200050 Siret : 3178865300029

**Centre de formation :**

Zone Artisanale de la fosse 3  
62680 MERICOURT

☎ : 03.21.67.58.58

**RENSEIGNEMENTS CONDUITE SUPERVISEE**

**TARIF 1370 euros** comprenant :

- Les frais de dossiers
- 1 heure d'évaluation préalable du niveau de l'élève
- 3 heures de simulateur et 17 heures de conduite avec le moniteur
- 2 heures de rendez-vous préalable avec les accompagnateurs
- cours de code à volonté en agence et un forfait code internet valable 3 mois
- le livret d'apprentissage numérique
- 1 accompagnement à l'examen conduite

*La redevance pour l'examen code de la route n'est pas comprise dans nos forfaits (30€ à régler auprès de l'opérateur)*

*Tarif heure de conduite supplémentaire : 49€ / l'heure*

*Accompagnement à l'examen conduite : 49€ / l'examen*

CONDITIONS DE LA FORMATION : L'élève doit être **majeur** et avoir un ou plusieurs **accompagnateurs**, qui devront être titulaires du permis de conduire depuis **5 ans minimum sans interruption**. Il devra également fournir une **extension d'assurance** pour chaque véhicule sur lequel il conduira en notifiant le nom des accompagnateurs.

**I. LA FORMATION INITIALE :**

Le contrat prend effet à la date de signature des deux parties, il ne sera effectif qu'à l'issue de l'heure d'évaluation. Après l'évaluation, le candidat doit effectuer 3 heures de simulateur et 17 heures de conduite avec un moniteur et obtenir son code.

Pour préparer l'examen théorique général (ETG), l'élève reçoit un lien pour effectuer 50 séries de code en ligne et visionner des cours via l'application **PASS ROUSSEAU** des Codes Rousseau. Il aura accès à toutes nos séances de code en agence à volonté, des cours de code avec formateur sont proposés mensuellement sur les thèmes suivants (dates et inscription préalable pour ces derniers en agence):

- Dispositions légales en matière de circulation routière
- Le conducteur
- La route
- Les autres usagers
- Réglementation générale et divers
- Précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule
- Eléments mécaniques liés à la sécurité de la conduite
- Equipements de sécurité des véhicules
- Règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement

**Séances de code :**

**LENS : 2 avenue VAN PELT**

- Lundi de 15h à 17h
- Mardi de 10h à 12h
- Mercredi de 15h à 18h
- Samedi de 9h à 12h

**MERICOURT : 93 rue Robespierre**

- Mardi de 19h30 à 20h30

**MERICOURT (centre de formation) : ZA FOSSE 3, avenue Sikorski**

Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h

**ANNAY/SOUS/LENS : 33, rue du Général de Gaulle**

- Jeudi de 19h30 à 20h30
- Samedi de 14h à 15h

L'épreuve ETG se passe dans un centre d'examen géré par un opérateur privé agréé. L'élève se charge de la prise de rendez-vous pour l'examen sur le site de l'opérateur et règle la redevance de 30 euros en ligne. L'épreuve se passe sur une tablette en individuel, c'est une épreuve de type QCM. Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions. Il doit transmettre le résultat par mail à [lens@jean-pajor.com](mailto:lens@jean-pajor.com).

L'élève doit participer à un rendez-vous préalable d'une durée de 2 heures, avec au moins un accompagnateur, organisé en début de la phase de conduite supervisée sous la forme d'une séquence de conduite sur le véhicule de l'établissement. Au cours de ce rendez-vous, l'accompagnateur assis à l'arrière du véhicule, bénéficie des conseils de l'enseignant.

## II. LA CONDUITE SUPERVISEE APRES ECHEC A L'EXAMEN :

L'élève peut choisir de basculer en conduite supervisée après un échec à l'examen du permis de conduire, après changer la catégorie sur le cerfa 02 et obtenu une extension d'assurance, le rendez-vous préalable est programmé afin qu'il puisse conduire au plus tôt avec son ou ses accompagnateurs.

Pour chacun des objectifs de votre programme, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser via le livret numérique de l'application EASYSYSTEM ;

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire. Un bilan de compétence sera réalisé à l'issue de la formation pratique et peut être réalisé à votre demande à tout moment de la formation.

Vous recevez vos identifiants CODE ROUSSEAU pour le livret numérique, les avis, les rendez vous conduite.

Vous pourrez également programmer vos heures de conduite selon vos disponibilités à raison de 1h à 2h maximum par semaine. 20H minimum sont obligatoires ( simulateur inclus). Le candidat peut commencer la formation pratique avant d'obtenir son code. Le moniteur informe l'élève en temps réel de sa progression en validant les compétences via le livret numérique et ne le présentera à l'examen du permis de conduire que lorsqu'il le jugera prêt

### Pièces à fournir :

- 1 code Ephotos d'identité électroniques récentes aux normes agréé service en ligne ANTS
- la copie recto-verso de la carte d'identité
- 2 timbres postaux au tarif en vigueur
- attestation ASSR de 1<sup>er</sup> ou 2<sup>ème</sup> niveau si né après 1988
- attestation de recensement dès 16 ans ou journée d'appel à la défense si moins de 25 ans
- 1 enveloppe maxi 100g prioritaire suivie (poste)
- La copie du permis AM si l'intéressé en est titulaire
- Une facture de moins de 6 mois (facture eau, gaz, elec ou téléphone ou dernier avis d'impôt sur les revenus)  
Si la facture n'est pas à votre nom : copie recto verso de la carte d'identité de l'hébergeant ainsi qu'une attestation d'hébergement signée par l'hébergeant et hébergé
- Avenant extension assurance conduite supervisée

**Contact :** [lens@jean-pajor.com](mailto:lens@jean-pajor.com)

2 avenue VAN PELT 62300 LENS TEL : 03.21.42.84.44

Prise en charge des élèves dans un rayon de 20 kms maximum autour de chaque agence.